Date de télétransmission : 24/09/2014
Date de réception préfecture : 24/09/2014



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 18 septembre 2014

Président : M. MILLOT

Secrétaire de séance : Mme BLANC

Convocation envoyée le 11 septembre 2014 Publié le 24 septembre 2014

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79 Nombre de présents participant au vote : 64

Nombre de membres en exercice : 79 Nombre de procurations : 9

Scrutin: Pour: 72 Abstention: 0 Contre: 1 Ne se prononce pas: 0

Membres titulaires présents :

Memores undares presents :		
M. Alain MILLOT	M. Jean-Claude GIRARD	M. Thierry FALCONNET
M. Pierre PRIBETICH	M. Patrick MOREAU	Mme Louise BORSATO
M. Jean ESMONIN	M. Abderrahim BAKA	M. Louis LEGRAND
M. Patrick CHAPUIS	Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Rémi DETANG	Mme Christine MARTIN	Mme Florence LUCISANO
Mme Catherine HERVIEU	Mme Danielle JUBAN	M. Jean DUBUET
M. José ALMEIDA	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Jean-François DODET	Mme Hélène ROY	Mme Céline TONOT
M. François DESEILLE	M. Georges MAGLICA	M. Jean-Philippe MOREL
M. Michel JULIEN	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Nicolas BOURNY
M. Frédéric FAVERJON	M. Jean-Yves PIAN	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Didier MARTIN	Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Corinne PIOMBINO
M. Dominique GRIMPRET	Mme Anne ERSCHENS	M. Jean-Louis DUMONT
M. Michel ROTGER	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Patrick BAUDEMENT
M. Jean-Patrick MASSON	M. François HELIE	Mme Anaïs BLANC
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Chantal OUTHIER	M. Damien THIEULEUX
M. André GERVAIS	M. Emmanuel BICHOT	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Benoît BORDAT	M. Édouard CAVIN	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Fréderika DESAUBLIAUX	Mme Noëlle CAMBILLARD
M. Charles ROZOY	Mme Sandrine RICHARD	M. Cyril GAUCHER.

Membres suppléants avec voix délibératives présents :

M. Dominique SARTOR

Membres titulaires absents:

M. Alain HOUPERT	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS	
M. Laurent BOURGUIGNAT	M. François REBSAMEN pouvoir à M. Alain MILLOT	
M. Hervé BRUYERE	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI	
M. Roland PONSAA	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE	
M. François NOWOTNY	M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON	
M. Jacques CARRELET DE LOISY	DE LOISY Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à M. Georges MAGLICA Mme Claudine DAL MOLIN pouvoir à M. Jean ESMONIN	
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER	
	M. Jean-Frédéric COURT pouvoir à M. Dominique SARTOR	
	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Abderrahim BAKA.	

GD2014-09-18 030 N°30 - 1/2

OBJET: DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE Zone d'aménagement concerté « Parc Mazen Sully » à Dijon - Cession du lot n°1

Par convention publique d'aménagement signée le 9 décembre 2002, la Communauté de l'Agglomération dijonnaise a confié à la Semaad, l'aménagement et la commercialisation de la zone d'aménagement concerté « Parc Mazen Sully » à Dijon.

Conformément à l'article 16.3 de ladite convention, et en respect de l'article L.311-6 du Code de l'Urbanisme, chaque projet de cession doit faire l'objet d'un cahier des charges soumis à l'approbation du Conseil de Communauté.

Il est proposé d'autoriser la Semaad à vendre à la Société COULEUR & CONNECTION, le lot n°1 situé sur le Parc Mazen Sully à Dijon.

Ce lot d'une superficie de 5 970 m² environ, affecté d'une surface hors œuvre nette de 3 582 m², sera cédé au prix de 20 € H.T. le m² de terrain, soit un prix de cession de 119 400 € H.T.

Au prix hors taxes indiqué ci-dessus, s'ajoutera le montant de la TVA sur marge qui sera calculée au taux en vigueur au jour de la signature de l'acte authentique.

Le prix définitif sera calculé en fonction de la surface exacte définie par le document d'arpentage.

L'acquéreur s'engage à respecter les règles de constructibilité définies par le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Vu l'avis de la Commission,

Le Conseil, Après en avoir délibéré, Décide :

- **d'autoriser** la Semaad à procéder à la vente du lot n°1 sur le Parc Mazen Sully à Dijon, dans les conditions définies ci-dessus

GD2014-09-18 030 N°30 - 2/2